

**DEPARTEMENT DU JURA**  
**CANTON DE BLETTERANS**  
**COMMUNE DE LARNAUD**  
**Tél/Fax: 03.84.44.43.00**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 16 JUILLET 2015**

L'an deux mil quinze, le eize juillet (16 juillet 2015), à 20h30,  
le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en  
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Philippe ANTOINE**, Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 09 juillet 2015

**Présent(e)s** : ANTOINE Philippe, CHATOT Céline, COUILLEROT Andrée, FAUVEY Jean-  
Claude, GAVAND Pierre, GUERRET Laurent, GUICHARD Virginie, GUILLEMIN Noël,  
GUYOT David, NOBLET Patrick, SAVIN Michel, TISSOT Thierry

**Absent excuse** : BORNOT-FAIVRE Carine, BUATOIS Yves (pouvoir à ANTOINE  
Philippe), NOBLET Jean-Yves (pouvoir à NOBLET Patrick)

**Secrétaire de séance** : TISSOT Thierry

**Nombre de conseillers**: Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 12 -  
Votants : 14

**DIVERS**

**I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DE CONSEIL:**  
Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion de conseil du 04 juin 2015.

**II – URBANISME**

**1 - Suivi des dossiers d'urbanisme :**

D'une part, M. le maire informe les élus :

- a) qu'une demande de permis de construire pour un garage, déposée par M. et Mme MOUILLOT Jean-Louis a été acceptée
- b) qu'une déclaration de travaux déposée par M. GUILLEMENEY Jean-Marie et Mme GUYENNOT Monique, pour une clôture, a été acceptée
- c) qu'une déclaration de travaux pour un abri de jardin, déposée par M. et Mme DORIER Jérôme a été acceptée
- d) qu'une déclaration de travaux pour un abri de jardin, déposée par M. PERRETTE David et Mme GALLET Esther a été refusée, en raison de son implantation en dehors de la zone constructible
- d) que deux demandes de permis de construire pour des maisons individuelles sont en cours d'instruction à la DDTJ, de même qu'une déclaration préalable de travaux pour une réfection de toiture et une demande de renouvellement de certificat d'urbanisme

2 – Suite à la décision de réviser le règlement de lotissement de la Pièce Rougemont, prise lors de la précédente réunion de conseil, , le bureau d'étude ABCD a monté le dossier nécessaire au dépôt d'un permis d'aménager modificatif.

Les 4 propriétaires des lots 1,2, 5 et 6, consultés conformément à la loi, ayant tous émis un avis favorable, les élus chargent M. le Maire de déposer la demande de permis d'aménager modificatif.

### **III – SUIVI DES DOSSIERS EN COURS**

#### **1 – Projet de construction d'un bâtiment multiservice (cantine, garderie, salle des fêtes) :**

M. le Maire présente aux élus le projet de conception proposé par le SIDEC, l'estimation, les aides susceptibles d'être sollicitées pour aider au financement et le déroulement de la procédure à venir (présentation aux futurs riverains, choix d'un architecte, consultation des entreprises...).

Le Conseil Municipal se déclare unanimement favorable à la poursuite du projet et charge M. le Maire d'en informer le SIDEC ;

#### **2 – Cheminement doux entre l'école primaire et l'école maternelle :**

Après réception d'un premier devis, il est décidé de consulter d'autres entreprises locales après que M. le Maire ait rédigé un descriptif des travaux à réaliser en fonction des contraintes à respecter.

Les poteaux téléphoniques présentant une gêne pour le projet ont été enlevés par Orange. Les liaisons téléphoniques ont été reportées sur d'autres structures existantes.

#### **3 – Travaux de voirie et réseaux:**

- Le marquage destiné à sécuriser la sortie de la Rue de la Malatière sur la Route de Lons ainsi que la pose d'un miroir ont été réalisés par l'entreprise VIA SYSTEM
- Le Conseil Département a assuré l'entretien des fossés à l'intérieur de la Commune tout le long du CD 137
- Une demande de devis sera faite auprès de l'entreprise BUCHOT destiné à réaliser des travaux de débroussaillage
- Un entretien sommaire du Chemin des Tartres devra être réfléchi
- La salle communale devant subir un « déménagement » Rue des Ecoles, le parking de la Mairie sera laissé dans l'état actuel
- Une pancarte indiquant le parking du cimetière sera commandée
- M. le Maire informe les élus qu'une armoire destinée à la montée en débit de toute la commune sera installée Rue du François en fin d'année 2015
- Suite à la chute d'un câble téléphonique Rue du Champ du Trésor la remise en état est programmée pour la fin juillet
- L'entreprise VIA SYSTEM est chargée de remettre en état le marquage horizontal au carrefour de la Mairie, ainsi que le tracé de jeux dans la cour de l'école primaire

### **IV – AFFAIRES SCOLAIRES**

- 1- Le questionnaire distribué aux familles en fin d'année scolaire fait ressortir un bilan globalement satisfaisant, 38 réponses ayant été retournés sur 67 questionnaires distribués
- 2- Un courrier a été envoyé au Maire de Villevieux, portant sur la demande de scolarisation à la maternelle de Larnaud d'un enfant de Villevieux en nourrice à Larnaud
- 3- TAP : l'organisation et le fonctionnement des TAP est reconduit sur le même mode que l'année précédente. Par contre, il sera nécessaire de recruter un animateur, Justine n'étant pas reconduite dans ses fonctions à l'école de Larnaud
- 4- L'organisation des transports scolaires sera confiée dans un proche avenir à la Région
- 5- Suite à la formation dispensée par l'Inspection Académique, Céline CHATOT sera en mesure de répercuter ce qu'elle a appris dans les groupes de TAP, grâce, entre autres, aux 2 ordinateurs portables acquis par la Commune
- 6- 6 tables modulables avec casiers et 8 chaises ont été commandées à l'UGAP pour la classe de Virginie Paul-Maréchalat
- 7- Un placard a été commandé auprès de l'entreprise AB Menuiserie de Bletterans, destiné principalement à la salle des fêtes pour le rangement du matériel des TAP
- 8- Le PEDT (Projet Educatif Territorial), rédigé par J.Claude Fauvey, adjoint aux affaires scolaires a été déposé dans les délais requis auprès de la DDCSPP

### **V – TARIF CANTINE /GARDERIE**

Le tarif des repas ayant été actualisé par la Ville de Lons, les élus ont répercutés l'augmentation comme suit, à compter de la rentrée de septembre 2015 (31 août):

- Les repas des employées communales passent de 3.21 à 3.28
- Les repas des enfants (garderie du midi comprise) passent de 4.70 à 4.80
- Le prix de la garderie pour une journée, quelle que soit la durée de présence, passe de 2.05 à 2.15

#### **VI – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

Les élus acceptent le devis de 1 772 € proposé par le SIDEC pour lancer la réalisation de l'Ad'Ap avant la date légale du 27 septembre 2015.

#### **VII – LOCATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX**

- 1 – Studio Meublé Maternelle : loué pour le mois de juillet à Théo MASUREL, saisonnier à l'entreprise GRACE
- 2 – Le F4 situé au 2 Rue des Ecoles, libéré par Cédric VAIVRE est accordé à Christophe POURCELOT et Jennifer DEL COLLE à compter du 1<sup>er</sup> août 2015. Ce logement ayant subi un dégât des eaux sera réparé avant le changement de locataire

#### **VIII – QUESTIONS DIVERSES**

- 1- Laurent Guerret informe les élus qu'une association de basket est remise en place sur la commune de Bletterans.

**Philippe ANTOINE,  
Maire de LARNAUD**

